

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

VTT - COURSE A PIED DES ELUS 7 et 8 Avril 2017



ARTICLE 1 - OUVERTURE

Les Championnats de France des Elus de Course à Pied et VTT (CFE2017) sont ouverts aux élus sénateurs, députés, conseillers départementaux, conseillers régionaux (et leurs éventuels suppléants), maires, maires adjoints et conseillers municipaux dont le mandat est en cours ainsi qu'à tout ancien élu ayant réalisé au moins un mandat complet et non réélu. Pour les élus, un justificatif de fonction élective détaillé de la mairie, du conseil régional ou général datant de 2016 et mentionnant la date d'élection sera exigée à l'inscription. Pour les anciens élus, un justificatif permanent de la fonction élective détaillé sera exigé à l'inscription. Un modèle de ce type d'attestation est disponible sur le site internet du Comité National Cycliste des Elus (cncelus.free.fr) rubrique route.

Le CFE 2017 est ouvert aux licenciés des 3 fédérations de cyclisme : FFC, UFOLEP (mention pratiquant cycloport ou VTT obligatoire) et FSGT ainsi que des fédérations de course à pied et triathlon : FFA et FF Tri.

Les concurrents devront fournir une photocopie recto/verso de leur licence de l'année en cours.

Pour les non-licenciés, un certificat médical d'aptitude à la course à pied et/ou au VTT en compétition de moins de 12 mois à la date de la compétition sera exigé.

ARTICLE 2 - LIEU ET DATE

Les CFE 2017 se dérouleront sur la commune de VITTEL (88800) du **vendredi 7 au dimanche 9 avril 2017**.

Accueil le Vendredi Centre Préparation Omnisport rue du Haut de FOL.

Départ et arrivée des courses Parking du Stade Jean Bouloumié.

ARTICLE 3 - ORGANISATION

- Responsable organisation : Daniel GORNET

Contact : daniel.gornet@orange.fr - Téléphone : 06 41 18 67 46

- Secrétariat : Claire COUTURIEUX

Contact : service.sports@ville-vittel.fr - Téléphone : 03 29 08 89 10

ARTICLE 4 - EPREUVES

Cette manifestation comporte deux épreuves distinctes :

1- Le Championnat de France Individuel de course à pied (type cross) sur un parcours formant une boucle de 3 kms à parcourir 2 à 3 fois selon la catégorie. Balisage **Blanc**.

2- Le Championnat de France Individuel de VTT X-Country sur deux circuits de:

- Un circuit balisage **vert**. (voir catégories et horaires) de 5 Km
- Un circuit balisage **rouge**. (voir catégories et horaires) de 5,5 Km

L'ensemble du circuit est balisé, sécurisé et surveillé par des signaleurs.

Chaque participant a le choix de participer à l'une ou à l'autre épreuve ou aux deux (course à pied + VTT).

ARTICLE 5 - DOSSARDS

Les dossards pour les coureurs et plaques vélos pour les vététistes seront remis lors de l'accueil des participants, accompagnés du présent règlement, du programme, ainsi que des éventuelles dernières informations complémentaires. Les dossards de couleur en fonction des parcours à réaliser, seront placés sur la poitrine à l'aide de 4 épingles (prévoir impérativement vos propres épingles à nourrice) et les plaques vélos fixées au guidon du VTT à l'aide de colliers plastique (fournis par l'organisation).

L'accueil aura lieu le vendredi 7 avril 2017 de 14h à 18h, **au Centre de Préparation Omnisport** et le samedi 8 avril de 7h00 à 13h00 au **Parking du Stade Jean Bouloumié**, au plus tard 1h avant le départ de chaque épreuve.

Les numéros seront attribués en fonction des catégories (voir article 6). Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie, les 2 suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les champions de France en titre pour chaque catégorie porteront le numéro **X01**. Si un champion en titre a changé de catégorie, il portera le numéro **X00**. Les dossards devront être conservés par les concurrents, ils serviront de bulletin de vote pour la désignation de la ville organisatrice des prochains CFE.

ARTICLE 6 - CATEGORIES D'AGE

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminée par leur année de naissance :

FEMININES

Catégorie 1 : féminines de moins de 40 ans (nées après le 31/12/1977)

Catégorie 2 : féminines de 40 à 59 ans (nées entre le 01/01/1958 et le 31/12/1977)

Catégorie 3 : féminines de 60 ans et + (nées avant le 01/01/1958)

MASCULINS

Catégorie 4 : masculins de moins de 40 ans (nés après le 31/12/1977)

Catégorie 5 : masculins de 40 à 49 ans (nés entre le 01/01/1968 et le 31/12/1977)

Catégorie 6 : masculins de 50 à 59 ans (nés entre le 01/01/1958 et le 31/12/1967)

Catégorie 7 : masculins de 60 à 64 ans (nés entre le 01/01/1953 et le 31/12/1957)

Catégorie 8 : masculins de 65 à 69 ans (nés entre le 01/01/1948 et le 31/12/1952)

Catégorie 9 : masculins de 70 à 74 ans (nés entre 1/01/1943 et le 31/12/1947)

Catégorie 10 : masculins de 75 ans et + (nés avant le 01/01/1943)

CATEGORIES OPEN

Catégorie 20 : féminines sans distinction d'âge, conjointes, mères, filles d'élus, invitées non élus.

Catégorie 30 : masculins sans distinction d'âge, conjoints, pères, fils d'élus, invités non élus.

Ces deux catégories sont réservées aux personnes nées avant le 01/01/2001.

ARTICLE 7 – TROPHEES NATIONAUX DES JEUNES ELUS

Cette épreuve est ouverte à tous les élus dont le mandat est en cours et anciens élus ayant effectué au moins 1 mandat complet d'un Conseil Communal des Jeunes, Conseil Municipal d'Enfants, Forum de la Jeunesse ou toute autre instance municipale destinée aux enfants ou aux jeunes créée par délibération adoptée en Conseil Municipal. La course est réservée aux enfants (garçons et filles) âgés de 7 à 18 ans.

Catégorie de 9ans et moins: parcours Orange de 1km Poussins : 10/11 ans 2 tours de 1 Km parcours **Orange Benjamins** : 12/13 ans 3tours de 1Km parcours **Orange Minimes** : 14/15 ans 4 tours de 1Km parcours **Orange**.

Cadets : 16/17 ans et Juniors : 18/19 ans 3 tours de 3 km parcours **Blanc**.

Une attestation de la mairie mentionnant la date d'élection ainsi qu'une copie de la licence FFA, FF Tri ou un certificat médical de moins de 12 mois avant la date d'inscription seront exigés à l'inscription.

Les participants étant mineurs, une autorisation parentale de participation devra obligatoirement accompagner le bulletin d'inscription.

Les distances de course respecteront les limites imposées par la FFA selon les catégories :

ARTICLE 8 - ORDRES DE DEPART et HORAIRES

COURSE A PIED

La course à pied se déroulera le samedi matin; le 1° départ est fixé à **9h00** pour les élus parcours **Blanc** suivi des jeunes élus sur parcours **Blanc et Orange**.

L'appel des compétiteurs à la chambre d'appel se fera à proximité de la ligne de départ **15 minutes** avant le premier départ.

VTT X-Country

La course VTT se déroulera le samedi après- midi, le 1° départ est fixé à **13h30** pour les catégories : 7 - 8 - 9 - 10 - 1 - 2 - 3 – 20 - 30 sur parcours **Vert**.

Le 2° départ à **14h45** pour les catégories 4- 5 - 6 sur parcours **Rouge**.

L'appel des compétiteurs à la chambre d'appel se fera à proximité de la ligne de départ **15 minutes** avant le premier départ.

Le programme détaillé sera remis le jour de la compétition.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

Le port du casque à coque rigide (conforme aux normes européennes) et jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de la course (entraînement et repérage du circuit compris). Les roues à bâtons coupantes type carbone sont strictement interdites.

Le dépannage (roues ou vélo) pourra être effectué en une seule zone sur le circuit (aire d'arrivée). Les coureurs doivent se dépanner sans aide extérieure.

Le parcours étant entièrement réservé à la compétition, aucun autre engin (quad, moto, vélo, voiture...) autre que ceux de l'organisation ne sera accepté sur le parcours.

Il est prévu 1 VTT ouvreur et 1 VTT fermeur sur la course à pied.

Chacun veillera à ne laisser aucun déchet sur le site ou parcours sous peine de mise hors course. Une zone "déchets" sera mise en place près de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 10 - RECONNAISSANCE DES CIRCUITS

La reconnaissance libre des différents circuits sera possible à partir du vendredi.

Le samedi, reconnaissance se fera jusqu'à 08h45 et de 12h à 13h15.

ARTICLE 11 - CLASSEMENTS

L'arrivée sera jugée par un système de chronométrage simple, des pointages et contrôles seront effectués sur le circuit.

Le classement à l'épreuve combinée se fera au cumulé des temps des 2 courses.

Tout coureur doublé à l'épreuve de VTT sera stoppé et classé dès lors que le vainqueur de sa catégorie aura terminé sa course. Si ce coureur participe à l'épreuve combinée, il lui sera ajouté un forfait de 45 minutes par tour non effectué afin de prendre part au classement général.

Pour d'éventuelles contestations, seuls le commissaire de course et les membres du comité d'organisation pourront intervenir.

ARTICLE 12 - RECOMPENSES

Pour les 3 épreuves, **le premier** de chaque catégorie (exceptées les catégories 11 et 12 et jeunes élus) sera récompensé par un maillot tricolore de Champion de France des Elus 2017 ainsi que d'une médaille distinctive (dite médaille d'or) d'un bouquet de fleurs. Le second et troisième de chaque catégorie recevront chacun une médaille distinctive (dites médaille d'argent et médaille de bronze).

Les vainqueurs des catégories 20 et 30 et jeunes élus seront récompensés chacun d'un trophée, les seconds et troisièmes de ces catégories seront récompensés d'une médaille et/ou un trophée chacun.

D'autres récompenses peuvent être prévues à la discrétion des organisateurs.

Ne sera pas admis sur les podiums des signes distinctifs d'appartenance à un département ou à une région.

HORAIRES ET LIEUX DES REMISES DE RECOMPENSES :

Le soir à **18h30** pour les autres classements dans salle au **Palais des Congrès** lieu du repas de gala.

ARTICLE 13 - ENGAGEMENTS

Le bulletin d'engagement doit être dûment rempli et renvoyé par courrier postal accompagné de la photocopie recto/verso de la pièce d'identité, du justificatif de fonction électorale portant la date de l'élection, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la course à pied et/ou du VTT ou de la photocopie recto/verso de la licence de l'année en cours, du palmarès des années précédentes et du règlement par chèque.

Le dossier complet est à envoyer au plus tard 2 semaines avant les Championnats soit jusqu'au **27 Mars 2017** (le cachet de La Poste faisant foi).

Le montant de l'inscription (pour les élus et anciens élus) comprend obligatoirement la participation à la soirée conviviale.

ARTICLE 14 - ACCES A LA SOIREE DE GALA

Les dossards et les tickets de repas pour les accompagnants devront être présentés à l'entrée de la salle pour accéder à la soirée de gala.

ARTICLE 15 - AUTORISATION

Pour sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps ou l'espace.

ARTICLE 16 - DESIGNATION DES FUTURS ORGANISATEURS

Les dossiers de candidatures à l'organisation des Championnats de France des Elus de Course à Pied et VTT pour 2018 doivent parvenir au comité CFE 2017 au plus tard le **27 Mars 2017**.

Chaque concurrent votera à l'aide de son dossard. Un concurrent absent à la soirée de gala pourra voter par procuration en cédant son dossard à un autre votant (3 dossards maximum par votant).

La désignation de la ville organisatrice se fera en début de soirée de gala, après remise des récompenses et pot de l'amitié, par le comité organisateur des Championnats 2017.

La présentation est orale ou sur vidéo projection et ne doit pas dépasser 10 minutes.

Les dossiers seront consultables sur place par les personnes intéressées.

ARTICLE 17 - DROITS D'INSCRIPTION :

- à la course à pied ou au VTT ou à l'épreuve combinée ainsi qu'au dîner de gala **43,00€**
- à l'épreuve de course à pied open seule (réservée aux non élus) **12,00€**
- à l'épreuve de VTT X-Country open seule (réservée aux non élus) **12,00€**
- à la course à pied des élus des conseils jeunes (hors repas) **6,00€**
- à la course à pied des jeunes non élus (hors repas) **6,00€**
- à l'épreuve combinée open (réservée aux non élus) **12,00€**
- au repas de gala pour les accompagnants et non élus **31,00€**
- au repas pour les enfants de moins de 14 ans **12€**

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'inviter certains compétiteurs et bénévoles ayant aidé à l'organisation.

Les inscriptions et règlements sont à adresser au secrétariat :

Centre de Préparation Omnisport

361 Avenue du Haut de Fol

88800 VITTEL

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : **ASSOCIATION ROUTE THERMALE CYCLISTE**

Une inscription peut être remboursée sur demande écrite appuyée d'une justification médicale uniquement et si la demande est formulée au plus tard le **28 Mars 2017** (le cachet de La Poste faisant foi), soit le lendemain de la clôture des inscriptions. Cette date passée, aucune inscription ne pourra être remboursée.

ARTICLE 18 – HEBERGEMENT - RESTAURATION:

Par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de VITTEL au :

Tél : 03 39 08 08 88 – www.vitteltourisme.com - info@vitteltourisme.com

Possibilité de repas sur place le samedi midi.

Si vous souhaitez réserver des soins au SPA VITTEL adressez vous au : 03 29 08 76 54 – www.spa-vittel.com

ARTICLE 19 - RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident dont les causes ne pourraient leur être imputées. Le matériel de chaque participant demeure sous sa responsabilité durant tout le week end.

Chaque compétiteur et accompagnateur s'engage à participer à ces Championnats dans un esprit sportif, convivial et responsable.